

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Approbation des comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la CC Aure Louron – exercice 2023 N° 2024-16
--	---

Présents (41) : GUILBAUD Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, MILLET Michel.

Absents (15) : GRANGE JB, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FORTINE Didier (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
CAUMONT Marc à DESMARAIS Nadine
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUNET André à BLASCO Sabine
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José

Monsieur olivier CARTAN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant, que le compte du budget principal de la Communauté de communes Aure Louron et les comptes des budgets annexes non personnalisés, sont justes, à savoir ceux de la Régie ANC, des Ordures Ménagères et du Transport ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

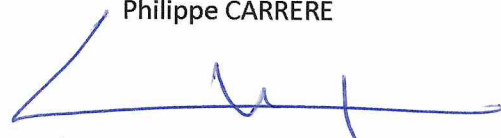
4° Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président demande aux membres communautaires l'approbation des comptes de gestion, principal et annexes, non personnalisés de la communauté de communes Aure Louron pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents et représentés approuvent les comptes de gestion principal et annexes non personnalisés de la Communauté de Communes Aure Louron pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU